

# Règlement 2019

## Article 1 : Date

La treizième édition de « La Foulée Chesnaysienne » qui se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 est organisée par l'association sportive LE CHESNAY 78 ATHLETISME, en partenariat avec la Ville du Chesnay et l'association LE CHESNAY SPORTS

---

## Article 2 : Certificat médical

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés

- Les non licenciés

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FF Athlétisme, seront acceptés seuls les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».

- Les licenciés

Les coureurs licenciés à la FF Athlétisme doivent impérativement noter leur numéro de licence sur le bulletin d'inscription de la course et joindre la copie de leur licence en cours de validité. Les licences compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FF Athlétisme). Suite à un accord intervenu entre la FF Triathlon, la FF Athlétisme et le Ministère chargé des Sports (circulaire n°46 du 19 novembre 2008 de la FF Athlétisme), les organisateurs de courses hors stade peuvent désormais accepter les licences FF Triathlon compétition. La FFA reconnaît, au même titre que pour la FFTRI, les licences de la Fédération Française de course d'orientation (FFCO) et celles de la Fédération Française de pentathlon moderne (FFPM).

Les autres licences ne peuvent plus être acceptées. Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

---

## Article 3 : Horaires de départ et catégories d'âge

10 km : 9 h 45 – A partir de « Cadet » (2003 et avant)

1 km : 9 h 15 – A partir de « Ecole d'Athlétisme » jusqu'à « Poussin » (2008 et 2012)

3 km : 10 h – A partir de « Benjamin » jusqu'à « Minime » (de 2007 à 2004).

---

## Article 4 : intempéries

Le parcours se déroulant essentiellement sur chemin peut être en plus ou moins bon état en fonction des conditions météorologiques des jours précédents.

---

## Article 5 : Ravitaillement

Pour le 10km, uniquement un poste de ravitaillement en eau sera mis en place aux environs du 5<sup>ème</sup> kilomètre.

Pour toutes les courses, un ravitaillement sera mis en place à l'arrivée du Stade Michaux, rue des Sports.

---

## Article 6 : sécurité sur le parcours

Des commissaires de courses seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs. Les circuits ne seront pas fermés à la circulation. Tout participant se doit de parcourir la distance dans le respect des indications de l'organisation et des commissaires de course.

Dans le cadre du plan Vigipirate imposé à la ville du Chesnay, l'accès au stade Michaux se fera uniquement par le point de contrôle situé rue des sports

---

## **Article 7 : assistance médicale**

Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée.

---

## **Article 8 : Assurance**

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des participants de la Foulée Chesnaysienne. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

---

## **Article 9 : Montant des inscriptions**

1 km

Internet : 4 euros

Papier : 5 euros

Sur place : 5 euros

3 km

Internet : 7 euros

Papier : 8 euros

Sur place : 8 euros

10 km

Internet : 12 euros

Papier : 14 euros

Sur place : 15 euros

Tarif groupe : 8 euros (A partir de 10 personnes, pas d'inscription sur place).

---

## **Article 10 : Inscriptions**

- Inscription en ligne / Possible pour les personnes majeures sur le site de TopChrono : [www.topchrono.biz](http://www.topchrono.biz)

- Par courrier / Fiche d'inscription à imprimer depuis le site, à accompagner du certificat médical et du montant de l'inscription réglé par chèque libellé à l'ordre du « LE CHESNAY SPORT » et à poster au plus tard le lundi 16 septembre 2019, le cachet de la poste faisant foi, à l'attention de

LA FOULEE CHESNAYSIIENNE, 7 rue Pottier – 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

- A la Direction Municipale des Sports : venez retirer le bulletin d'inscription, au 7 rue Pottier au Chesnay-Rocquencourt, jusqu'au mercredi 18 septembre 2019, 16 h. La fiche d'inscription (à remplir sur place) ainsi que le certificat médical sont à transmettre à l'organisateur, accompagnée du montant de l'inscription par chèque libellé à l'ordre du « LE CHESNAY SPORTS ».

- Sur place / S'il reste des places : Le Dimanche 22 Septembre 2019 à partir de 8h00. Concernant le certificat médical ou la copie de la licence sportive, merci de vous référer à l'article 2. Pour les engagements collectifs de club, seul le numéro de licence est obligatoire.

**IMPORTANT** : En cas de non-participation il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude.

---

## **Article 11 : Retrait des dossards**

Sur place le dimanche 22 septembre 2019 à partir de 8h00

---

## **Article 12 : Cas de force majeure**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, la Ville se réserve le droit d'annuler, l'une ou l'autre des épreuves, ou l'ensemble des épreuves, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

---

## **Article 13 : Données personnelles**

- C.N.I.L. / Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription et au classement des participants de « LA FOULEE CHESNAYSISSE ». Les destinataires des données sont la Ville du Chesnay. Dans le cadre du règlement de la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), les participants à la course bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser par courrier à la Ville du Chesnay.

- Droit à l'image / Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise expressément l'organisateur de la Foulée Chesnaysienne ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

- Assurance / L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

---

## **Article 14 : Récompenses**

Chaque participant se verra offrir la médaille de la course. Les coureurs des 3 courses se verront offrir le tee-shirt de la course. Les catégories principales d'âge donneront lieu à un classement séparé à l'intérieur de chaque épreuve et recevront une récompense. Classement par équipe de 4.

---

## **Article 15 : chiens**

Il est interdit aux participants de courir accompagnés de leur chien.

---

## **Article 16 : accepte les clauses**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.